



Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges

4, rue St-Jean-Baptiste
Rivière-Trois-Pistoles (Québec) G0L 2E0
M.R.C. des Basques

Aux contribuables intéressés de la susdite municipalité
Avis public

Règlement numéro 503

À la séance ordinaire qui a eu lieu le 11 mars 2024 à 19h30 à la salle municipale située au 17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles le règlement suivant a été adopté :

« Règlement n° 503 décrétant un programme d'aide financière visant à favoriser la construction d'immeubles locatifs résidentiels de deux logements et plus »

Noter que depuis le 8 décembre 2023, l'article 133 du chapitre 31 des lois de 2021 a été abrogé, et remplacé par l'article 84.4 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) à la suite des changements législatifs apportés. Il n'est plus nécessaire d'obtenir l'approbation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Ledit règlement est disponible sur les heures d'ouverture de bureau municipal situé au 4, rue St-Jean-Baptiste Rivière-Trois-Pistoles (Québec) G0L 2E0. Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Donné à Notre-Dame-des-Neiges, le 10 avril 2024.

Document Original Signé

Par La Personne Indiquée Ci-Bas

Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Référence : Adoption du « **Règlement n° 503 décrétant un programme d'aide financière visant à favoriser la construction d'immeubles locatifs résidentiels de deux logements et plus** »

Je soussignée, Danielle Ouellet, résidente à Notre-Dame-des-Neiges, adjointe au directeur général et greffière de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le 10 avril 2024 l'avis ci-annexé en affichant une copie certifiée à chacun des endroits suivants, à savoir :

- sur le tableau situé à l'entrée principale de bureau municipal;
- sur le tableau destiné à l'affichage public situé près de la porte principale de l'église catholique de Rivière-Trois-Pistoles.

Entre 16h00 et 18h00, en foi de quoi, ce certificat est donné, le 10 avril 2024

Document Original Signé

Par La Personne Indiquée Ci-Bas

Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière

